

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

JointFoam B

Nom de la substance: diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
N° CAS: 9016-87-9
N° CE: 618-498-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Ingrédients pour la fabrication des uréthannes. Uniquement pour usages industriels.

Utilisations déconseillées

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Isoplus Fernwärmetechnik GmbH
Rue: Schachtstraße 28/42
Lieu: D-99706 Sondershausen
Téléphone: +49 (3632) 6516101
e-mail: sondershausen@isoplus.group
e-mail (Interlocuteur): kundenservice.deutschland@isoplus.group

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoisons: +32 070 245 245 (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Carc. 2; H351
Acute Tox. 4; H332
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Resp. Sens. 1; H334
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

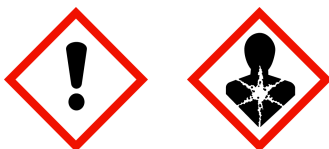
2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 2 de 14

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3. Autres dangers

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

Éviter tout contact avec la substance en cas d'allergie connue aux isocyanates, de problèmes de peau, de réactions d'hypersensibilité, de maladie respiratoire chronique, de crises d'asthme ou d'attaques bronchiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-----------|--|--------------|-------------------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 9016-87-9 | diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues | | | 100 % |
| | 618-498-9 | | | |
| | Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373 | | | |
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate | | | 30-50 % |
| | 202-966-0 | 615-005-00-9 | 01-2119457014-47- | |
| | Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-----------|-----------|---|----------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 9016-87-9 | 618-498-9 | diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues | 100 % |
| | | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 Skin Sens. 1; H317: >= 1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100 STOT RE 2; H373: >= 10 - 100 | |
| 101-68-8 | 202-966-0 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate | 30-50 % |
| | | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 9200 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100 | |

Information supplémentaire

CAS 101-68-8 est un isomère du MDI faisant partie du CAS 9016-87-9.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Des études sur la décontamination de la peau du MDI ont démontré qu'un nettoyage peu après l'exposition est très important, et aussi que les produits de nettoyage de la peau à base de polyglycol ou d'huile de maïs sont plus efficaces que l'eau et le savon. Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: sensation de gêne respiratoire, Toux, Troubles respiratoires, Irritation des yeux. Réactions allergiques

Sensibilisation respiratoire. Malaises d'origine asthmatique.

Oedème pulmonaire

Les symptômes peuvent survenir à retardement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

L'usage de bronchodilatateurs, d'expectorants et d'antitussifs peut aider. Traiter les bronchospasmes par inhalation d'un bronchodilatateur agoniste bêta-2 et par administration orale ou parentérale de corticostéroïdes.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 4 de 14

L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire. Si vous êtes sensibilisé aux diisocyanates, consulter votre médecin et mentionner aussi les autres substances irritantes respiratoires ou sensibilisantes rencontrées dans votre travail.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Une exposition excessive peut aggraver l'asthme et d'autres troubles respiratoires déjà présents (par ex., l'emphysème, la bronchite et le syndrome d'irritation des bronches).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool. (ATC) Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau pulvérisée. Extincteur à sec.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Cyanure d'hydrogène. Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique). Oxydes nitriques (NO_x). Isocyanates.

Le produit réagit lentement avec l'eau et libère du gaz carbonique qui peut provoquer une accumulation de pression et faire éclater les contenants fermés. Les températures élevées accélèrent cette réaction. Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Éviter le contact avec la peau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Combattre l'incendie à distance.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Assurer une ventilation adéquate. En cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols, utiliser un appareil de protection respiratoire.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ne pas utiliser des matières absorbantes telles que: poudre de ciment (note: peut générer de la chaleur).

Absorber avec des matières telles que: Terre. Vermiculite. Sable. Argile.

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Matériaux adaptés: Métaux, Matières plastiques, Emballages en carton doublés d'un sac plastique.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 5 de 14

l'environnement.

Utiliser un agent de neutralisation.

Neutraliser avec une solution de 5 - 10 % de carbonate de sodium, 0,2 - 2 % de détergents et 90 - 95 % d'eau.

Formulation 2: 3-8% Solution d'ammoniac (concentré), 0,2-2% Détergents, Eau.

Si de l'ammoniaque est employé, utiliser une bonne ventilation pour éviter toute exposition aux vapeurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Manipulation et stockage: voir paragraphe 7

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs.

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Éviter la formation d'aérosols. En cas de manipulation de produit chaud, aspirer les vapeurs et porter une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire lors de la pulvérisation. Risque d'éclatement en cas de fermeture étanche aux gaz.

Protéger de l'humidité.

Éliminer les contaminations dès qu'elles surviennent. Assurer la formation des employés de façon à éviter/minimiser l'exposition Produits récemment manufacturés à partir d'isocyanates pouvant contenir des isocyanates n'ayant pas complètement réagi et d'autres substances dangereuses, par exemple des amines aromatiques primaires. Un nettoyage industriel avec des solvants polaires aprotiques (conformément à la définition IUPAC) peut conduire à la formation d'amines aromatiques primaires dangereuses (>0, 1%). Voir rubrique 11.

Préventions des incendies et explosion

Les déversements de matières organiques sur des fibres isolantes chaudes peuvent conduire à un abaissement des températures d'auto-inflammation provoquant éventuellement en une auto-combustion.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Le produit: hygroscopique.

Protéger de l'humidité. Possibilité de création d'une surpression de CO₂. Risque d'éclatement en cas de fermeture étanche aux gaz.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de l'eau. Séparer des acides et des bases.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À protéger des rayons du soleil et de sources de chaleur. Éviter les sources de combustion.

Température de stockage conseillée : 15-35°C

Durée de stockage maximale : 6 Mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

produit chimique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 6 de 14

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Noms des agents | ppm | mg/m ³ | F/m ³ | Catégorie | Origine |
|----------|--|-------|-------------------|------------------|-----------|---------|
| 101-68-8 | 4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane (MDI) | 0,005 | 0,052 | | 8 h | |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Noms des agents | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------|--|-------------------|-------|------------------------|
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate | | | |
| | Salarié DNEL, aigu | par inhalation | local | 0,1 mg/m ³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | par inhalation | local | 0,05 mg/m ³ |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Noms des agents | Valeur |
|----------|--|----------|
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate | |
| | Milieu environnemental | |
| | Eau douce | 1 mg/l |
| | Eau de mer | 0,1 mg/l |
| | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 1 mg/l |
| | Sol | 1 mg/kg |

Conseils supplémentaires

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphenylméthane-4,4'-diisocyanate
 Dow IHG TWA 0,005 ppm
 DoW IHG STEL 0,02 ppm
 ACGIH TWA 0,005 ppm
 TGRS 430 AGW (Vapeur Aérosols) 0,05 mg/m³
 Aucune valeur seuil d'exposition n'est actuellement présente.
 Procédures de contrôle recommandées: normes DIN/EN EN 689; EN 14042; EN 482

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une aération suffisante doit être garantie.
 Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
 Epaisseur du matériau des gants: >0,35 mm
 Matériau approprié: PE (polyéthylène); EVAL
 Matériel recommandé: Caoutchouc butyle.

Matériaux inadaptés: PVC (Chlorure de polyvinyle); Néoprène.

Protection des mains lors d'un contact avec la peau intense et prolongé.:

Temps de passage > 240 Min.

à court terme:

Temps de passage > 60 Min.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 7 de 14

marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

vêtements de protection imperméables

Tablier. Combinaison de protection contre les substances chimiques. (EN 14605 EN ISO 13982)

Bottes, chaussures de protection (p.ex. selon EN 20346)

Protection respiratoire

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols.

Masque respiratoire Type de filtre: AP3 (EN 14387)

Cartouche à vapeurs organiques avec un préfiltre à particules hautement toxiques

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Lors de la manipulation des produits fraîchement préparés à partir des isocyanates, il est conseillé de porter une combinaison de protection et des gants résistant aux agents chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|---------------|
| L'état physique: | liquide |
| Couleur: | marron |
| Odeur: | terreux |
| Seuil olfactif: | 0,4 ppm (MDI) |

Testé selon la méthode

| | |
|--|--|
| Point de fusion/point de congélation: | 10 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Se décompose avant ébullition |
| Inflammabilité | |
| solide/liquide: | Aucune donnée disponible |
| gaz: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | >204 °C |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | non applicable |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | Miscibilité avec l'eau: Réagit avec l'eau. |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| Aucune donnée disponible | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Miscibilité avec l'eau: Réagit avec l'eau. |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | Aucune donnée disponible |
| Densité relative (à 25 °C): | 1,23 |
| Densité de vapeur relative: | 8,5 Air |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 8 de 14

Dangers d'explosion

non explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

>600 °C

Propriétés comburantes

non connu

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

160 - 240 mPa·s ASTM D4889

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Les diisocyanates réagissent avec de nombreux produits et le taux de réaction augmente avec la température de même qu'avec l'accroissement des contacts; ces réactions peuvent devenir violentes. Le contact s'accroît par agitation ou si l'autre produit se mélange au diisocyanate. Les diisocyanates sont insolubles dans l'eau et coulent au fond, mais ils réagissent lentement à l'interface. La réaction forme du gaz carbonique et une couche de polyurée solide. La réaction avec l'eau produira du gaz carbonique et de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

L'exposition aux températures élevées peut causer la décomposition du produit et la génération de gaz. Risque d'un éclatement du récipient.

La polymérisation peut être catalysée par ce qui suit: Basique, fort. Eau.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec l'eau avec formation de dioxyde de carbone. Risque d'éclatement. Réactions avec les substances contenant de l'hydrogène actif.

Réactions avec: Alcools. Acides. Alcalis (bases). amines. Risque de réaction exothermique.

Risque de polymérisation Le contact avec certains types de caoutchouc et de plastique peut causer la friabilité de la substance/du produit et ultérieurement une perte de solidité.

10.4. Conditions à éviter

Contrainte thermique

Température <15°C

effet lié à une exposition à l'humidité

10.5. Matières incompatibles

Acides, Alcools, Amines, Eau, Déchets basiques

Métaux (Aluminium. Zinc. Laiton. Étain. cuivre.)

Polyols

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Cyanure d'hydrogène. Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique). Oxydes nitriques (NOx). Isocyanates.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 9 de 14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): env. 0,493 mg/l 4 h - Test réalisé avec un aérosol.

(par inhalation): La substance de la classe des isocyanates a été testée sous une forme (aérosol respirable) différente de celle sous laquelle le produit est mis sur le marché et utilisé. Par conséquent, le résultat du test n'est pas pertinent pour la détermination de la classification et de l'étiquetage du produit. Sur la base du jugement des experts et des données disponibles, la modification de la classification et de l'étiquetage pour la toxicité aiguë par inhalation est justifiée. La génération d'un aérosol respirable doit être évitée !

| N° CAS | Substance | | | | |
|-----------|--|--------------------|--------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 9016-87-9 | diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues | | | | |
| | orale | DL50 > 10000 mg/kg | Rat | | |
| | cutanée | DL50 >9400 mg/kg | Lapin | | |
| | inhalation vapeur | ATE 11 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 1,5 mg/l | | | |
| 101-68-8 | diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate | | | | |
| | orale | DL50 9200 mg/kg | Rat | GESTIS | |
| | cutanée | DL50 >9400 mg/kg | | | |
| | inhalation vapeur | ATE 11 mg/l | | | |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 1,5 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate)

Peut provoquer une allergie cutanée. (diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 10 de 14

Susceptible de provoquer le cancer. (diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Des tumeurs pulmonaires ont été notées chez les animaux de laboratoire exposés à des gouttelettes provenant des aérosols de MDI et de MDI polymérique (6 mg/m3) durant toute leur vie. Les tumeurs sont apparues en même temps que l'irritation respiratoire et les lésions pulmonaires. Les limites d'exposition actuelles devraient protéger contre ces effets du MDI.

Chez les animaux de laboratoire, le MDI et le MDI polymérique n'ont pas provoqué de malformations congénitales; cependant, à des doses toxiques pour les mères, d'autres effets sur les foetus se sont produits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; diphénylméthane-4,4'-diisocyanate)

Chez les animaux de laboratoire, des lésions dans les tissus des voies respiratoires supérieures et des poumons ont été notées à la suite d'expositions excessives répétées aux aérosols de MDI et de MDI polymérique.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

non connu

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|-----------|---|-----------|-----------|--------|-------------|----------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 9016-87-9 | diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | > 1000 | 96 h | Danio rerio | OECD 203 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Dans l'environnement aquatique et terrestre, le produit réagit avec l'eau et forme principalement des polyurées insolubles qui semblent stables. En se basant sur des calculs et par analogie à des diisocyanates connexes, dans l'environnement atmosphérique, le produit devrait avoir une courte demi-vie dans la troposphère.

Biodégradabilité : 0% 28d - OECD 302 C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

faible

BCF: 92 Cyprinus carpio 28 d

Log Pow<3

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 11 de 14

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Placer les déchets contenant des isocyanates dans des emballages secs et ne jamais les éliminer ensemble avec d'autres types de déchets (Réaction, danger d'augmentation de la pression).

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

Code d'élimination des déchets - Produit

080501 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08; déchets d'isocyanates; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Emballage non nettoyé: Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 12 de 14

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 56, Inscription 74

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 13 de 14

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Version 1,00 - 15.06.2022 - Première édition

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
CAS : Chemical Abstracts Service
DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
CE : Concentration effective
CE : Communauté européenne
NE : Norme européenne
IATA : International Air Transport Association
Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO : International Civil Aviation Organization
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
CLP : Classification, Labeling, Packaging
IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
NU : Nations Unies
COV : Composés organiques volatils
vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
CPE : Classe de pollution des eaux
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
DNEL : Derived No Effect Level
PNEC : Predicted No Effect Concentration
TLV : Threshold Limiting Value
STOT : Specific Target Organ Toxicity
AWSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

JointFoam B

Date de révision: 15.06.2022

Code du produit: isoplus-004

Page 14 de 14

| | |
|--------|--|
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| EUH204 | Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. |

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu, www.asseso.eu